

FICHE DE MISSION DE L'ÉCLAIREUR DE LA CULTURE

Selon la lettre de cadrage du 6 janvier 2025 à tous les lycées de l'académie, et d'après le manifeste signé par la première promotion d'éclaireurs le 8 avril 2025 lors des Premières Rencontres académiques, la mission de l'éclaireur est reconduite pour l'année 2026-2027 selon les modalités définies ci-après.

Faire vivre la culture dans son établissement

En devenant **Éclaireur ou Éclaireuse de la culture**, chaque élève choisit de s'engager pour faire vivre la culture au sein de son établissement.

Cette mission consiste à favoriser la découverte des arts, du patrimoine, des sciences et de la création sous toutes leurs formes, afin de permettre au plus grand nombre d'élèves de rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux culturels et des pratiques variées.

Les Éclaireurs et Éclaireuses de la culture forment un réseau académique de lycéens engagés qui imaginent, proposent et portent des projets culturels au sein de leur établissement.

Les missions

Les éclaireurs ou éclaireuses de la culture s'engagent afin de :

- Faire vivre la culture dans son établissement en lien avec les structures de proximité
- Favoriser l'accès de tous les élèves à une culture commune, ouverte à toutes les formes de création.
- Diffuser une culture éclectique et universelle
- Inciter à la découverte, éveiller la curiosité
- Impulser des rencontres avec des artistes, des œuvres, des lieux et des professionnels de la culture.

Des initiatives à imaginer

La mission laisse une grande place à l'initiative. Avec les autres éclaireurs ou éclaireuses de l'établissement, chacun peut imaginer les actions les plus adaptées.

Il est ainsi possible de :

- Partager des coups de cœur culturels ;
- Faire découvrir des spectacles, expositions, concerts, festivals, livres, films ou événements scientifiques ;
- Rencontrer les structures culturelles du territoire afin de faire connaître leurs propositions ou construire des projets en partenariat ;
- Organiser des rencontres avec des artistes, des auteurs ou des professionnels de la culture ;
- Proposer des temps forts culturels dans le lycée ;

- Réaliser des affiches, podcasts, vidéos, publications ou tout autre support de médiation ;
- Recueillir les envies et les idées des autres élèves afin de construire des projets qui leur ressemblent.

La mission ne consiste pas seulement à informer : elle permet de participer activement à la construction de la vie culturelle des lycéens.

Un réseau pour accompagner les projets

Chaque Éclaireur ou Éclaireuse peut s'appuyer sur :

- le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) ;
- le référent culture de l'établissement ;
- le référent vie lycéenne ;
- l'équipe de direction ;
- la DAAC et ses chargées de missions territoriales ;
- la Déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC) ;
- la commission Culture du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL).

Les ressources disponibles

Pour accompagner cette mission, plusieurs outils sont mis à disposition :

- la lettre d'information *Étincelle*, qui présente les actualités culturelles de l'académie ;
- le compte Instagram [@eclaireurs_culture_lyon](#), animé par la commission Culture du CAVL ;
- une adresse académique dédiée : daac-cvl@ac-lyon.fr ;
- le site de la DAAC, qui propose une mini-série et des ressources.

Les temps forts de l'année

Le réseau des éclaireurs et des éclaireuses participe à plusieurs rendez-vous académiques :

- des **visioconférences** d'accompagnement organisées par la DAAC et la DAVLC ;
- une journée **Inter-CVL** dans chaque département ;
- les **Rencontres académiques des éclaireurs et éclaireuses de la culture**, organisées cette année le vendredi 12 février 2027 à la Maison de la Danse.

Ces rencontres permettent d'échanger des idées, de découvrir les projets menés dans les établissements et de construire ensemble de nouvelles initiatives.

Les compétences développées

Cette mission permet de développer de nombreuses compétences d'ouverture culturelle et d'engagement citoyen, utiles pour les études et la vie professionnelle :

- Conduire un projet ;
- Travailler en équipe ;
- Prendre la parole en public ;
- Communiquer ;
- Rencontrer des professionnels ;
- Développer son esprit critique ;
- Exercer sa citoyenneté ;
- Coopérer ;
- Renforcer son autonomie et son sens des responsabilités.

Cet engagement constitue une expérience valorisable dans le parcours de chaque élève, notamment pour Parcoursup, le CV, le Grand oral.

Un engagement citoyen

Les éclaireurs et éclaireuses s'engagent pour une année scolaire. La mission peut être reconduite.

En devenant Éclaireur ou Éclaireuse de la culture, chaque élève choisit de devenir un acteur de la vie culturelle de son établissement et de contribuer à faire de la culture un espace de rencontre, de partage, de créativité et d'ouverture pour tous.

À, le

Nom, prénom et signature de l'éclaireur ou de l'éclaireuse

Signature du chef d'établissement